

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

20, rue de la Baume, PARIS 8^e

ELX. 81-90

Janvier 1948

Section de
Psycho-Sociologie

CINQUIEME ENQUETE SUR LES BUDGETS FAMILIAUX

Instructions particulières aux correspondants

I - MISE EN ROUTE DE L'ENQUETE

L'enquête dure 28 jours, du lundi 12 janvier au dimanche 8 février 1948.

Il est indispensable que le carnet de comptes familial soit remis aux familles au plus tard le 11 janvier 1948.

Le correspondant donne aux familles tous les renseignements nécessaires pour qu'elles puissent remplir le carnet correctement .

Les familles doivent inscrire tous les jours toutes les dépenses de tous les membres de la famille .

Une seule personne en principe se charge de ce travail. Son écriture doit être très lisible.

II - TENUE DU CARNET DE COMPTES FAMILIAL

1 - Composition de la famille

Porter toutes les indications nécessaires sur le tableau aux places convenables.

Ne pas oublier de porter le lieu de résidence et le nombre de personnes vivant au foyer.

Indiquer la profession avec la plus grande précision. Ne pas se contenter par exemple de noter "dessinateur", mais, "dessinateur industriel aux usines Renault".

2 - Ressources

La feuille de ressources est détachable. Si la famille le désire, elle peut la remettre au correspondant sous enveloppe fermée ou l'adresser elle-même à l'Institut National d'Etudes Démographiques (Section de Psycho-Sociologie).

Les ressources portées sur cette feuille sont celles du premier mois de l'enquête, c'est-à-dire du mois de janvier 1948. Il y a donc lieu d'attendre le mois de février pour la remplir.

Indiquer non seulement le gain du chef de famille, mais le gain ou les revenus des différents membres de la famille.

.....

Ne pas se contenter de chiffres ronds, mais reproduire autant que possible le chiffre exact de la somme nette perçue, tel qu'il figure sur une feuille de paye. Dans le cas de commerçants ou de membres de professions libérales, ne pas donner le chiffre d'affaires, mais ce qui peut être considéré comme le revenu réel pendant le mois de janvier.

3 - Etat des stocks alimentaires -

Pour les denrées indiquées sur ce tableau, porter approximativement au premier jour de l'enquête et au dernier jour, les quantités en réserve.

Ces indications sont nécessaires pour évaluer la consommation réelle pendant la période d'observation, en particulier en ce qui concerne les pommes de terre.

4 - Repas pris à l'extérieur -

Afin de pouvoir étudier la consommation réelle en matière alimentaire, il est indispensable que cette feuille soit correctement remplie.

Pour les personnes qui mangent dans une cantine ou un restaurant, ne pas oublier d'indiquer si elles emportent quelque chose et quoi, par exemple, le pain.

Le prix des repas pris au dehors, s'il est payé à la semaine ou au mois, doit figurer au jour où il est effectivement payé.

5 - Nombre de personnes présentes au déjeuner et au dîner -

Au bas de chaque feuille quotidienne figure l'indication du nombre de personnes présentes au déjeuner et au dîner.

Ne pas oublier de porter cette indication.

Il y a lieu de considérer comme présentes non seulement les personnes qui se trouvent autour de la table familiale, mais aussi:

- les invités et les domestiques s'il y a lieu,
- les enfants en bas âge qui prennent leurs repas séparément,
- les personnes qui mangent à l'extérieur, à la gamelle, c'est-à-dire qui emportent de la maison toute leur nourriture.

6 - Objets acquis ou consommés sans avoir été achetés -

Une place est réservée sur chaque feuille quotidienne pour les denrées consommées sans avoir été achetées. Il peut s'agir de produits du jardin, de colis reçus, d'échanges ou de dons. Ne pas mentionner les denrées prélevées sur les stocks (en particulier dans le cas des pommes de terre). L'état des stocks au premier et au dernier jour de l'enquête permet de connaître l'importance de ces prélèvements, compte tenu des achats qui ont pu être faits au cours de l'enquête.

Ne pas oublier de donner, s'il y a lieu, toutes indications utiles à ce sujet.

7 - Annexe -

Porter aussi exactement que possible, à l'annexe, les sommes dépensées par certains membres de la famille (par exemple le budget propre du chef de famille, ou l'argent de poche des enfants), si elles n'ont pas été inscrites pendant le cours de l'enquête.

Donner, si possible, le détail de ces dépenses.

8 - Recommandations importantes -

Une page du carnet contient des recommandations importantes dont le correspondant et les familles doivent tenir le plus grand compte. L'attention des correspondants est attirée tout spécialement sur les points suivants:

a) Quantités ou poids -

Ne pas oublier de porter les quantités ou le poids des objets achetés, surtout en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Ne pas bloquer ensemble plusieurs dépenses, mais les distinguer; par exemple: ne pas se contenter d'indiquer "légumes", mais spécifier: "5 kg. de pommes de terre, 1 chou-fleur de 500 grs, 1 kilo de carottes".

Dans le cas du pain, distinguer entre le kilogramme et la baguette de 750 grammes.

Dans le cas de la viande, préciser de quelle viande il s'agit: bœuf, porc, veau, mouton, etc... et de quel morceau: rôti, pot-au-feu, beefsteek, etc...

Toutes ces indications sont indispensables pour apprécier exactement le pouvoir énergétique de la ration.

b) Habillement -

Dans le cas des achats de vêtements, neufs ou d'occasion, et dans le cas des réparations effectuées, indiquer très précisément la personne au bénéfice de qui la dépense est faite, par exemple: père, mère, beau-père, fille aînée, 2ème fils, etc...

Ces indications sont indispensables pour apprécier la charge réelle que représentent les enfants, le poste "habillement" étant le seul où il soit possible de distinguer la part des dépenses qui revient aux parents et celle qui revient aux enfants.

c) Loyer -

Porter le montant total du loyer (y compris les charges), le jour du versement. Indiquer s'il s'agit d'un terme mensuel ou trimestriel.

d) Achats effectués en dehors du marché régulier -

Il est indispensable de faire figurer les achats effectués en dehors du marché régulier, sinon il ne serait pas possible de se faire une idée des besoins réels des familles.

9 - Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques -

L'extension des lois et règlements sur la sécurité sociale impose de tenir le plus grand compte des remboursements médicaux et pharmaceutiques opérés au titre des assurances sociales.

Il y a lieu de noter les frais de médecin, dentiste, oculiste, chirurgien, et les frais de pharmacie le jour même où ils sont payés, en indiquant le montant total.

En outre, si des remboursements ont lieu pendant le cours de l'enquête, il est demandé aux familles de les consigner au bas des feuilles quotidiennes, le jour où ils ont lieu, en indiquant le montant. On notera par exemple:

Remboursement de frais pharmaceutiques: 325 francs.

III - PROGRESSION DE L'ENQUETE -

Surveillance du travail des familles

Le correspondant doit s'assurer par une visite, dès les premiers jours de l'enquête, que les familles ont compris toutes les directives qu'il leur a données et qu'elles remplissent correctement le carnet tous les jours. Il contrôle la précision des renseignements recueillis, notamment en ce qui concerne la quantité et les poids.

Il s'assure en outre au cours de l'enquête que les familles continuent régulièrement à tenir le carnet.

IV - RAMASSAGE DES CARNETS -

1 - Vérification des documents par les correspondants -

Après la fin de l'enquête, le correspondant va chercher le carnet de comptes dans les diverses familles. Il vérifie au cours de cette dernière visite l'ensemble du carnet et s'assure que tous les tableaux (composition de la famille, feuille de ressources, état des stoks alimentaires, repas pris à l'extérieur, annexe), ont été correctement et complètement remplis. S'il y a lieu, il les complète à l'aide de quelques questions précises.

2 - Transmission des carnets au centre -

Les carnets doivent être retournés au centre le plus rapidement possible, par porteur ou par poste, afin que le dépouillement puisse être entrepris sans délai.

Un correspondant pourra n'en rapporter qu'une partie dans les premiers jours qui suivent la fin de l'enquête, quitte à expédier les autres un peu plus tard.

Aucun carnet ne sera accepté après un délai maximum de 15 jours.

V - VERIFICATION DES CARNETS AU CENTRE -

La tenue des carnets sera vérifiée au centre dès leur retour. L'Institut attire l'attention sur le fait qu'un carnet incomplet ou incorrectement tenu, ou qui manque de renseignements essentiels, ne donnera lieu à aucune rémunération pour le correspondant, ni à aucune récompense pour la famille.

VI - RECOMPENSES ACCORDEES AUX FAMILLES -

Une récompense en nature est accordée à toute famille qui aura correctement rempli un carnet, sous forme d'une attribution d'au moins UN kilogramme d'une denrée contingentée.

La distribution se fera par l'intermédiaire des correspondants, puisque le centre ignore le nom et l'adresse des familles.

Les correspondants recevront une convocation pour leur fixer le jour et l'heure où il sera procédé à cette distribution.

VII - REMUNERATION DES CORRESPONDANTS -

Une somme de 350 francs est accordée aux correspondants par carnet revenu au centre et correctement rempli. Ils recevront en outre une prime en nature.

VIII - RESULTATS DE L'ENQUETE -

Les résultats de l'enquête seront communiqués aux enquêteurs avec mission de les montrer aux familles. Ces résultats seront établis sous forme de moyennes représentant les diverses catégories de familles.

IX - ETABLISSEMENT SUR DEMANDE DU BUDGET D'UNE FAMILLE -

Si certaines familles en formulent la demande, le centre établira volontiers leur budget particulier pendant la durée de l'enquête, donnant la ventilation par rubrique de leurs dépenses, sous la double forme des sommes effectivement déboursées et des pourcentages de chaque catégorie de dépenses par rapport aux dépenses totales.

Afin que les familles conservent leur anonymat, il leur suffira de demander ce décompte par l'intermédiaire du correspondant qui indiquera leur numéro d'ordre. Le décompte sera alors transmis au correspondant, dans un délai qui n'excèdera pas deux mois après la fin de l'enquête.

L'Institut National d'Etudes Démographiques espère ainsi rendre un service direct aux familles, en échange de l'effort qu'elles auront accompli.